

Image not found or type unknown



Annulation de commande par le vendeur sans accord de l'acheteur

Par **CARO972**, le **31/05/2016** à **17:28**

Bonjour, J'ai fait l'acquisition d'un véhicule. J'ai versé un acompte d'environ 10 % de la somme. Le contrat de vente a été signé. Environ 1 mois et demi après la conclusion du contrat, le vendeur m'a retourné un chèque à son nom en me disant qu'il me rembourse la somme versée car j'ai annulé mon contrat. Ce n'est pas du tout le cas et j'attendais impatiemment le moment où je prendrais livraison de mon bien.

Si je verse le chèque, est ce que cela signifie que j'accepte l'annulation du contrat qui n'est pas de mon fait ?

Quel recours ai-je ?

Merci de votre réponse